

**SÉANCE ORDINAIRE
18 JUILLET 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 18 juillet 2015, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Marielle Ménard	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Fatima Hamadi	cons. au poste no: 6

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale par intérim

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10 h 10 par monsieur Jean François Delisle, maire.

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

231-07-2015

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 20 juin 2015

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance (voir onglet correspondance)

1.2.1.1 Appui à la FQM pour le prochain Pacte fiscal

1.2.1.2 Appui à Tour du courage PROCURE

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement 439-15 (délégation de pouvoir au directeur général - vacances)

1.3.2 Règlement 367-15-02 (camping) – reporté

1.3.3 Règlement 367-15-04 (marges) - Grille

1.3.4 Pavage chemin Lac-de-l'Orignal

1.4 Affaires juridiques

1.4.1 Suivi sablière Desjardins

1.4.2 Suivi du 74 chemin Gareau

1.4.3 Vente par shérif du matricule 3717-19-0065

1.4.4 Mandats à Me Soucy

**SÉANCE ORDINAIRE
18 JUILLET 2015**

- 1.5 Inauguration Édifice Victor-Godon
 - 1.6 CCU: Charles Auguste Côté
 - 1.7 Modifications du calendrier des séances ordinaires
 - 2. Ressources financières**
 - 2.1 Rapport des dépenses
 - 2.2 Rapport des salaires nets
 - 2.3 Tourisme Laurentides: adhésion
 - 3. Ressources humaines**
 - 4. Ressources matérielles et immobilières**
 - 4.1 Projet de rénovation du centre culturel et communautaire
 - 4.1.1 Installation septique
 - 4.2 Inspection d'alarme incendie caserne
 - 4.3 Descente du pavillon Bélair
 - 5. Sécurité publique**
 - 6. Réseau routier, transport**
 - 6.1 Travaux relatifs à la subvention du député
 - 6.2 Soumissions travaux chemin Charron et Lac-de-l'Orignal
 - 6.3 Camionnage par les entrepreneurs locaux
 - 6.4 Gravier sur terrain municipal
 - 7. Gestion du territoire et du milieu**
 - 7.1 Demande de dérogation mineure
 - 7.1.1 Demande du 56 chemin Lapointe
 - 7.2 Demande de PIIA
 - 7.2.1 Demande du 59 chemin Bélair
 - 7.3 RITL: Procès-verbal du 17 juin 2015
 - 7.4 Lac Quenouille:
 - 7.4.1 Bouées à retirer
 - 7.4.2 Offre de service ingénieur support technique
 - 7.5 Demande de l'ARLAG
 - 8. Service à la collectivité**
 - 8.1 Sports, loisirs et culture
 - 8.1.1 Accès-nature: procès-verbal du 15 mai 2015
 - 8.1.2 Subvention projet culturel
 - 8.2 Bibliothèque
 - 8.2.1 Rapport d'activité de juin 2015
 - 8.3 Affiche des fleurons
- Période de questions**
Ajournement de l'assemblée

1. Administration
1.1 Procès-verbaux
1.1.1 Procès-verbal du 20 juin 2015

232-07-2015

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal du 20 juin 2015 avec les modifications suivantes :

Ajouter la résolution 209A-06-2015 :

CONSIDÉRANT l'estimation du coût des travaux réalisé par l'entreprise SMi, au montant de 128 094\$ pour le pavage d'une partie du chemin du Lac-de-l'Orignal;

Il est proposé par madame Marielle Ménard, d'utiliser le fonds de roulement remboursable en 5 ans pour effectuer les travaux.

SÉANCE ORDINAIRE
18 JUILLET 2015

Le nombre de vote en faveur et contre la proposition étant égaux, la proposition est rejetée.

À la résolution 212-06-2015, modifier « et résolu à la majorité » par « et résolu à la majorité, madame Marielle Ménard, conseillère, étant dissidente »

À la résolution 214-06-2015, modifier « et résolu à la majorité » par « et résolu à la majorité, madame Marielle Ménard, conseillère, étant dissidente »

À la résolution 216-06-2015, modifier « et résolu à la majorité » par « et résolu à la majorité, madame Marielle Ménard, conseillère, étant dissidente »

À la résolution 217-06-2015, modifier « et résolu à l'unanimité » par « et résolu à la majorité, monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, étant dissident »

À la résolution 226-06-2015, modifier « et résolu à l'unanimité » par « et résolu à la majorité, madame Marielle Ménard, conseillère, étant dissidente »

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Appui à la FQM pour le prochain Pacte fiscal

233-07-2015

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelques 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

**SÉANCE ORDINAIRE
18 JUILLET 2015**

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs appuie la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs demande à la FQM de ne signer le prochain Pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

1.2.1.2 Appui à Tour du courage PROCURE

234-07-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité :

D'appuyer l'organisme PROCURE pour les démarches à entreprendre auprès des organismes gouvernementaux dont l'aide sera nécessaire afin d'assurer le déroulement sécuritaire de cet événement;

De prêter les infrastructures pour l'installation de notre camp de base plutôt qu'une contribution financière;

D'autoriser le blocage temporaire de la route du Nordet de 6 h à 14 h, le samedi 18 juin 2016, afin de parcourir un aller-retour sur le chemin du Nordet à partir de l'hôtel de ville de Lac-Supérieur jusqu'à la Municipalité de Saint-Donat, en passant sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Lacs;

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement 439-15 (délégation de pouvoir au directeur général - vacances)

235-07-2015

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 20 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été résumé lors de la présente assemblée ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères, étant dissidentes, d'abroger la résolution 158-05-2015 et d'adopter le

**SÉANCE ORDINAIRE
18 JUILLET 2015**

règlement 439-15 concernant une délégation de pouvoir concernant les dates de vacances des employés.

1.3.2 Règlement 367-15-02 (camping)

Cette rubrique est reportée.

1.3.3 Règlement 367-15-04 (marges)

236-07-2015

CONSIDÉRANT l'avis de motion adopté lors de l'assemblée du 21 février 2015 ;

CONSIDÉRANT la consultation publique du 23 mai 2015 ;

CONSIDÉRANT les modifications au premier projet de règlement;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, d'accepter le deuxième projet de règlement 367-15-04 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 visant à :

- modifier les marges de recul latérale minimum applicables à 5 mètres et le total des latérales applicable à 10 mètres dans toutes les zones;
- assujettir, dans le cas d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment sur un lot cadastré mais non conforme, tout système de traitement des eaux usées ou toute partie d'un tel système qui est non étanche à respecter une distance minimale de 30 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux.

1.3.4 Pavage chemin Lac-de-l'Orignal

237-07-2015

CONSIDÉRANT l'estimation du coût des travaux réalisé par l'entreprise SMi, au montant de 128 094\$ pour le pavage d'une partie du chemin du Lac-de-l'Orignal;

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à la majorité, messieurs Nicola Ranieri, Charles Auguste Côté et Marc Gravel, conseillers, étant dissidents, d'utiliser le fonds de roulement remboursable en 5 ans pour effectuer les travaux.

1.4 Affaires juridiques

1.4.1 Suivi sablière Desjardins

238-07-2015

CONSIDÉRANT la résolution 118-04-2015 mandatant Me Benoit Slythe, avocat, pour une mise en demeure concernant l'empiètement dans l'écran végétal dans le lot 28 de la sablière ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à

**SÉANCE ORDINAIRE
18 JUILLET 2015**

l'unanimité de mandater Me Benoit Slythe, avocat, afin de poursuivre les procédures judiciaires dans ce dossier.

1.4.2 74 chemin Gareau

239-07-2015

CONSIDÉRANT la résolution 119-04-2015 accordant un délai supplémentaire jusqu'au 18 mai 2015 pour débiter les travaux de réparation ou de démolition du bâtiment effondré situé au 74 chemin Gareau, matricule 3615-74-2586 ;

CONSIDÉRANT qu'aucun travaux n'est entrepris ;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater Me Benoit Slythe, avocat afin de transmettre une requête en démolition à la propriétaire du 74 chemin Gareau, matricule 3615-74-2586.

1.4.3 Vente par shérif: 3717-19-0065

240-07-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-des-Lacs a entrepris des procédures judiciaires contre madame Flavie D'Eschambeault pour récupérer les arriérés de taxes municipales sur l'immeuble sis au 30 montée de La Chapelle à Val-des-Lacs;

CONSIDÉRANT le jugement rendu le 4 juin 2014 par la Cour du Québec dans le dossier portant le numéro 700-22-030382-138;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la vente par shérif afin de récupérer les sommes dues;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs mandate le cabinet d'avocats Caza Marceau et Soucy Boudreau à procéder à la vente par shérif de l'immeuble sis au 30 montée de La Chapelle à Val-des-Lacs, afin de récupérer les sommes dues;

QUE l'émission d'un chèque, au montant de 2 000 \$, soit libellée à l'ordre du Ministre des finances et à titre d'avance au shérif du district de Terrebonne et soit acheminé au cabinet d'avocats Caza Marceau et Soucy Boudreau.

1.4.4 Mandats Me Soucy

241-07-2015

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères et monsieur Sylvain Gauthier, conseiller étant dissidents, de mandater Me Rino Soucy du cabinet d'avocats Caza Marceau et Soucy Boudreau pour que la réglementation relative aux commerces soient vérifiée dans la municipalité de Val-des-Lacs.

**SÉANCE ORDINAIRE
18 JUILLET 2015**

242-07-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, de mandater Me Rino Soucy du cabinet d'avocats Caza Marceau et Soucy Boudreau afin de poursuivre les procédures judiciaires dans le dossier de madame Yolande Blanchard.

1.5 Inauguration Édifice Victor-Godon

243-07-2015

CONSIDÉRANT la résolution 489-12-2014 nommant l'hôtel de ville « Édifice Victor Godon »;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, monsieur Marc Gravel étant dissident, de procéder à l'inauguration de l'affiche « Édifice Victor Godon » le samedi 1er août 2015 à 11 h et de prévoir un goûter au montant maximal de 500 \$ taxes en sus.

1.6 CCU: Charles Auguste Côté

Cette rubrique est retirée.

1.7 Modifications du calendrier des séances ordinaires

244-07-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes pour cause de conflit d'horaire avec le travail, de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal et d'établir les nouvelles date suivantes en 2015 :

Mardi le 25 août à 19 h
Mardi le 22 septembre à 19 h
Mardi le 27 octobre à 19 h
Mardi le 24 novembre à 19 h
Mardi le 15 décembre à 19 h

**2. Ressources financières
2.1 Rapport des dépenses**

245-07-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes pour cause de dépenses inutiles, d'accepter l'émission des chèques n° 6657 à n° 6724 et n 6685 et n°6686 annulés, pour un montant de 113 539.14 \$;

Paiements par internet incluant les retraits directs du 1er mai 2015 au 31 mai 2015 pour un montant de 34 537.68 \$;

Pour un grand total des déboursés 148 076.82 \$.

**SÉANCE ORDINAIRE
18 JUILLET 2015**

2.2 Rapport des salaires

246-07-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, d'accepter le rapport des salaires bruts du mois de juin 2015 au montant de 56 513.10 \$ \$ pour un montant net de 44 901.67 \$ \$.

2.3 Tourisme Laurentides: adhésion

247-07-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion 2015-2016 à Tourisme Laurentides pour un montant de 519.92 \$ taxes incluses.

3. Ressources humaines

Aucun sujet sous cette rubrique.

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Projet de rénovation du centre culturel et communautaire

4.1.1 Installation septique

248-07-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes étant donné que la consultation publique n'a pas encore eu lieu :

D'abroger la résolution 173-05-2015 acceptant l'offre de service de monsieur Paul Coteau, ingénieur.

D'accepter l'offre de service d'ingénierie de l'entreprise CLA Experts-Conseils inc. relative à l'installation septique du centre culturel et communautaire et du pavillon Bélair au montant de 9 500 \$ taxes en sus.

D'émettre un chèque au nom du Ministre des Finances pour la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au montant de 562 \$ taxes en sus.

249-07-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères, étant dissidentes étant donné que la consultation publique n'a pas encore eu lieu, d'accepter l'offre de service de l'entreprise Imausar Environnement inc. pour l'évaluation environnementale de site phase 1 relative à l'installation septique au centre culturel et communautaire au montant de 1 200 \$ taxes en sus.

**SÉANCE ORDINAIRE
18 JUILLET 2015**

4.2 Inspection d'alarme incendie caserne

250-07-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu l'unanimité d'accepter l'offre de service de l'entreprise Viking pour l'inspection du panneau d'alarme incendie situé à la caserne au montant de 340 \$ taxes en sus.

4.3 Descente pavillon Bélair

251-07-2015

CONSIDÉRANT l'appel d'offre par invitation pour la descente extérieure du pavillon Bélair auprès de Larix construction inc., Les constructions Michel Charbonneau et Construction Alain Cadieux;

CONSIDÉRANT la réception des deux soumissions suivantes :

Construction Alain Cadieux	18 500 \$
Larix constructions inc.	19 990 \$

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Construction Alain Cadieux pour la descente extérieure du pavillon Bélair au montant de 18 500 \$ taxes en sus.

5. Sécurité publique

Aucun sujet sous cette rubrique.

6. Réseau routier, transport

6.1 Travaux relatifs à la subvention du député

252-07-2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a droit à une subvention de la part du député pour l'aide à l'amélioration du réseau routier au montant de 10 000\$;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes considérant que les travaux sont réalisés sur le chemin Laurin, de procéder aux travaux relatif à la subvention de monsieur Claude Cousineau, député de Bertrand sur le chemin Laurin.

6.2 Soumissions travaux chemin Charron et Lac-de-l'Original

253-07-2015

CONSIDÉRANT l'appel d'offre public du 18 juin 2015 pour la fourniture, la livraison et l'épandage de 8 500 tonnes métriques de matériaux granulaire pour les travaux des chemins Charron et Lac-de-l'Original;

CONSDIRÉANT la réception de trois soumissions;

**SÉANCE ORDINAIRE
18 JUILLET 2015**

CONSIDÉRANT l'ouverture de trois soumissions le 10 juillet 2015 par madame Stéphanie Russell, directrice générale adjointe :

Les Excavations Lambert inc.	135 233.60 \$
Sintra inc.	144 494.83 \$
Gelco Construction	159 269.12 \$

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Les Excavations Lambert inc. pour un montant de 135 233.60 \$ taxes incluses.

254-07-2015

CONSIDÉRANT l'appel d'offre public du 26 juin 2015 pour la pulvérisation des chaussées pour les travaux des chemins Charron et Lac-de-l'Orignal;

CONSDIRÉANT la réception de trois soumissions;

CONSIDÉRANT l'ouverture de trois soumissions le 10 juillet 2015 par madame Stéphanie Russell, directrice générale adjointe :

Pagé Construction	28 035.50 \$
Construction Soter inc.	32 836.86 \$
Pavage Multipro inc.	35 589.64 \$

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Pagé Construction pour un montant de 28 035.50 \$ taxes incluses.

6.3 Camionnage par les entrepreneurs locaux

Cette rubrique est reportée.

6.4 Gravier sur terrain

Cette rubrique est reportée.

**7. Gestion du territoire et du milieu
PV CCU**

7.1 Demande de dérogation mineure

7.1.1 Demande du 56 chemin Lapointe

255-07-2015

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 2 juillet 2015 a été déposée par France Prévost et qu'elle est accompagnée d'un plan réalisé par Nathalie Garneau arpenteure daté du 23 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2015-04 est à l'effet de conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 5.52 m en marge de recul avant et de conformer l'implantation de la terrasse à 2.47 m en marge de recul avant alors que

SÉANCE ORDINAIRE
18 JUILLET 2015

l'article 40 du règlement 367-02 prescrit que toute implantation d'un bâtiment, d'une affectation au sol, d'une structure ou de tout autre aménagement doit satisfaire aux exigences générales du règlement et à celles de la Grille des spécifications intitulée USAGES ET NORMES PAR ZONE pour la zone d'application et que l'article 43 prescrit que font aussi exception à la règle générale dans les cas où la marge de recul applicable est supérieure à 2.0 mètres : les perrons, galeries et avants-toits, pourvu que l'empiétement n'excède pas 3 mètres. Ainsi, la propriété en question est située dans la zone RU-3 où la marge de recul applicable est de 10 m ;

CONSIDÉRANT l'article 40 du règlement 367-02 prescrit que toute implantation d'un bâtiment, d'une affectation au sol, d'une structure ou de tout autre aménagement doit satisfaire aux exigences générales du règlement et à celles de la Grille des spécifications intitulée USAGES ET NORMES PAR ZONE pour la zone d'application et que l'article 43 prescrit que font aussi exception à la règle générale dans les cas où la marge de recul applicable est supérieure à 2.0 mètres : les perrons, galeries et avants-toits, pourvu que l'empiétement n'excède pas 3 mètres. Ainsi, la propriété en question est située dans la zone RU-3 où la marge de recul applicable est de 10 m ;

CONSIDÉRANT que conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 5.52 m en marge de recul avant et de conformer l'implantation de la terrasse à 2.47 m en marge de recul avant constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables étant donné que le bâtiment était existant avant les années 80 et que le bâtiment est situé à la fin d'un chemin privé ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que refuser de conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 5.52 m en marge de recul avant et l'implantation de la terrasse à 2.47 m en marge de recul avant auraient pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal de conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 5.52 m en marge de recul avant et de conformer l'implantation de la terrasse à 2.47 m en marge de recul avant.

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder le permis.

**SÉANCE ORDINAIRE
18 JUILLET 2015**

7.2 Demande de PIIA

7.2.1 Demande du 59 chemin Bélair

256-07-2015

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2015-14 accompagnée de documents a été déposée au mois de juin par Anie Bouchard ;

CONSIDÉRANT que la demande vise la construction d'une remise ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour de lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour de lac 412-09 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de juin par Anie Bouchard.

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder le permis.

7.3 RITL: Procès-verbal du 17 juin 2015

257-07-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu l'unanimité de procéder au dépôt du procès-verbal de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs du 17 juin 2015.

7.4 Lac Quenouille

7.4.1 Bouées à retirer

Cette rubrique est reportée.

7.4.2 Offre de service ingénieur pour support technique

Cette rubrique est reportée.

7.5 Demande de l'ARLAG

258-07-2015

CONSIDÉRANT une demande déposée par l'Association des riverains du lac Gagnon (ARLAG) pour arracher manuellement les plantes aquatiques dans le lac Gagnon le 1^{er} août prochain;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de soutenir l'ARLAG en fournissant :

Deux pompiers pour assurer la sécurité des lieux;
Une chaloupe;
Une remorque.

**SÉANCE ORDINAIRE
18 JUILLET 2015**

8. Service à la collectivité

8.1 Sports, loisirs et culture

8.1.1 Accès-nature: procès-verbal du 15 mai 2015

259-07-2015

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du procès-verbal du 15 mai 2015 de l'organisme Accès-nature.

8.1.2 Subvention de la culture Val-des-Lacs, Lantier, Sainte-Lucie

260-07-2015

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides fait les démarches pour renouveler son entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications pour des projets ayant lieu au cours de l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE la MRC recevait des propositions des municipalités dans le cadre de ce renouvellement d'entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-des-Lacs souhaite travailler un développement culturel concerté avec les municipalités de Lantier et Sainte-Lucie-des-Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ces trois municipalités ont élaboré un projet d'élaboration d'une œuvre d'art symbolisant la collaboration des trois municipalités et qui peut être séparée en trois pour permettre l'exposition de chaque partie sur nos territoires respectifs.

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Val-des-Lacs affirme son intention ferme dans la réalisation d'un projet d'œuvre d'art extérieure permanente en 3 lieux, dont une partie sera installée sur le territoire de la Municipalité, le tout entièrement réalisé entre janvier et octobre 2016.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Val-des-Lacs affirme son intention ferme à collaborer avec les municipalités de Lantier et Sainte-Lucie-des-Laurentides et avec la MRC pour la réalisation de ce projet commun.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Val-des-Lacs nomme monsieur Sylvain Michaudville comme coordonnateur de projet et personne-ressource auprès de la MRC.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Val-des-Lacs prévoit la dépense de 2 000 \$ envers la MRC des Laurentides à la condition que la MRC signe l'entente avec le Ministère de la Culture et des Communications dans les termes qui permettent la réalisation du présent projet.

**SÉANCE ORDINAIRE
18 JUILLET 2015**

8.2 Bibliothèque

8.2.1 Rapport d'activité de juin 2015

261-07-2015

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité de la bibliothèque du mois de juin 2015.

8.3 Affiche des fleurons

262-07-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre à madame Diane Côté d'aller chercher une affiche des fleurons gratuite incluant la quincaillerie, à l'entreprise Kalitec et de procéder au remboursement des frais de déplacement.

Période de questions

Levée de l'assemblée

263-07-2015

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 12 h 15.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean F. Delisle,
Maire**

**Stéphanie Russell, secrétaire-
trésorière, directrice générale par
intérim**